

Point Commun



Syndicat des employées et employés professionnels-les
et de bureau. Section locale 574 (CTC-FTQ)

Bulletin trimestriel
numéro 13

- p 2 Mot du président
- p 3 Vitrine syndicale
- p 4 La personne déléguée sociale
La conciliation travail-famille
- p 5 3^e recherche sur les approvisionnements responsables
- p 6 Journée de la femme 2011
- p 7 Harcèlement psychologique
28 mai Jour commémoratif
- p 8 Vitrine syndicale



VISITEZ NOTRE SITE INTERNET : SEP.B.QC.CA AINSI QUE NOTRE PAGE FACEBOOK: [SEP574](https://www.facebook.com/SEP574)

Mot du Président

Pour une retraite décente, **POUR TOUS**

Parmi les grands sujets de l'heure, le vieillissement de la population représente un des grands défis, en particulier pour les sociétés occidentales. Évidemment, les besoins sociaux en matière de santé et d'emploi retiennent principalement l'attention des médias. Les pressions se font déjà sentir avec la première cohorte de baby-boomers, ceux et celles nés après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et qui célèbrent cette année leur 65^e anniversaire.

Un des défis que nos politiciens semblent vouloir garder sur la voie d'évitement est celui des maigres prestations versées par nos régimes de retraites publics. À titre d'exemple, les prestations versées par le Régime de rentes du Québec (RRQ) remplace à peine 25 % des revenus de travail, et ce, à condition de prendre votre retraite à 65 ans. En termes pratiques, cela représentait en 2008 (les chiffres les plus récents fournis par la Régie des rentes du Québec) une prestation annuelle de 6384 \$ pour les hommes et 4032 \$ pour les femmes.

La solution FTQ

Depuis un an, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et le Congrès du travail du Canada (CTC) font des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial afin de bonifier nos régimes de retraite publics, soit le RRQ pour le Québec et le Régime de pension du Canada (RPC) pour le reste du pays. Une des solutions proposées est la bonification, sur une période de sept ans, de ces régimes afin que la rente versée remplace 50 % du revenu de travail, au lieu de 25 %. Vous pouvez voir ci-dessous la différence réelle après la bonification.

Salaire annuel moyen	Rente actuelle à 65 ans	Rente bonifiée à 65 ans (solution FTQ)
23 600 \$	5605 \$	11 210 \$
35 400 \$	8408 \$	16 815 \$
47 201 \$	11 210 \$	22 420 \$

Combien ça coûte?

Évidemment, de telles améliorations sont possibles grâce à des hausses des cotisations courantes. Les hausses se feraient progressivement et seraient échelonnées sur une période de sept ans. Le tableau ci-dessous montre la progression des contributions nécessaires pour obtenir les revenus de retraite indiqués sur la colonne de droite du premier tableau.

Année	Salaire de 23 600 \$	Salaire de 35 400 \$	Salaire de 47 200 \$
Contribution actuelle	995\$	1579\$	2163\$
An 1	1075\$	1723\$	2370\$
An 2	1150\$	1860\$	2571\$
An 3	1220\$	1993\$	2767\$
An 4	1284\$	2121\$	2958\$
An 5	1343\$	2243\$	3143\$
An 6	1396\$	2359\$	3323\$
An 7	1444\$	2471\$	3497\$

Je tiens à vous rappeler que la contribution au RRQ est obligatoire et paritaire, c'est-à-dire que l'employeur doit contribuer au RRQ autant que ses employés. Il s'agit là d'une épargne forcée pour la retraite et non d'un impôt.

Pour les futures générations

La campagne que mène la FTQ a donc pour objectif d'améliorer les conditions de retraite des futurs retraités et non pas celles et ceux qui ont déjà quitté le marché du travail. L'approche progressive permettra donc à celles et ceux qui commenceraient à contribuer, peu importe leur âge, de profiter d'une partie des hausses de rentes de retraite. C'est ce qu'on appelle une preuve de solidarité intergénérationnelle!

Comme je l'écrivais au début de ce texte, la FTQ et le CTC ont fait beaucoup de représentation auprès de nos politiciens pour les convaincre de la valeur de notre proposition et cela a déjà porté fruit. Sept gouvernements provinciaux ont déjà accepté d'apporter des améliorations aux régimes publics de retraite. Trois provinces sont restées fermées à l'idée de toute modification soit l'Alberta, la Saskatchewan et le Québec ! Évidemment, il faut convaincre le gouvernement Charest de l'importance de la cause et c'est à ce moment-ci que j'en appelle aux membres du SEPB-574.

Le 15 juin prochain, les ministres des Finances de chaque province et le ministre fédéral des Finances

se rencontreront pour discuter de l'avenir du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec. Les règles prévoient que toute modification de ces régimes publics de retraite n'est possible qu'avec l'accord des deux tiers (2/3) des provinces représentant les deux tiers (2/3) de la population canadienne. À ce moment-ci, l'obstruction du Québec bloque donc toute possibilité de bonification de NOTRE régime de retraite public.

La FTQ vous demande donc de faire parvenir le message ci-dessous au ministre des Finances du Québec, à l'adresse suivante : ministre.delegue@finances.gouv.qc.ca

« J'appuie la campagne de retraite de la FTQ et de ses alliés et vous demande d'améliorer le Régime de rentes du Québec dans le sens de nos revendications »

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site de la FTQ à l'adresse suivante : www.ftq.qc.ca/campagneretraite

Au nom du comité exécutif de la section locale j'en profite pour vous remercier de votre solidarité et vous souhaite de passer un bel été et de belles vacances.

Loïc Breton,
Président SEPB-574

Président
Loïc Breton
Groupe Pages Jaunes
(ventes)

Vice-président
Patrick Rondeau
Librairies
Renaud-Bray

Trésorière
Marjolaine Léonard
Groupe Pages Jaunes
(bureau)

Secrétaire
Alain Dugré
Comité paritaire
des agents de sécurité

Directeur
Luc Charbonneau
La Presse
(publicité)

Directrice
Diane Labrecque
Nova Bus

Directrice (poste réservé)
Liana Mercurio
FNMC Locale 9

Le Relais pour la Vie 2011 À VOUS, CHERS MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 574



Pour la 6^e année consécutive, je sollicite votre générosité pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer.

Comme vous le savez déjà, le Relais est le plus grand événement de financement de la Société. Grâce à ce dernier, nous aidons les chercheurs à poursuivre leurs recherches et, surtout, nous venons en aide à tous nos parents et amis qui sont affligés par cette terrible maladie.

Comme responsable du comité des survivants de ma région, je suis chaque année de plus en plus surprise, d'agréable façon, de voir sans cesse le nombre grandissant de survivants. Voilà bien la raison pour laquelle je m'implique avec autant d'ardeur à la cause...

Dans notre comité, à Repentigny, nous avons développé différents produits afin de ramasser le plus de sous possible. Vous pouvez vous procurer des casquettes avec lumières DEL sur la palette au coût de 20 \$ dont 12 \$ vont directement au Relais. De plus, encore cette année, nous avons les betteraves marinées pour 5 \$ le pot de 500 ml et 8 \$ celui de 1 litre. La vente de ces pots est une initiative des scouts de la 148^e Notre-Dame-des-Champs et tous les profits vont au Relais.

En nouveauté cette année, toute personne qui achètera un luminaire au coût de 5 \$ se verra remettre un signet avec les informations de la personne pour laquelle le luminaire éclairera la nuit du Relais.

Vous avez le choix : **donner ou participer**. Vous pouvez donner directement sur le site de la Société canadienne du cancer ou vous inscrire à titre de marcheur ou marcheuse pour une nuit... une seule nuit par année au cours de laquelle toutes et tous sont mobilisés pour la même cause : **LA CAUSE pour la VIE**.

Venez visiter un de nos nombreux Relais (vous trouverez les dates pour chacune des régions sur le site de la Société) et vivez par vous-mêmes les émotions qui unissent tous ces gens.



VENEZ VIBRER au son de la VIE.

Il faut le vivre pour le croire et croyez-moi, après votre première nuit, vous voudrez en revivre encore et encore ! Parce que cette nuit-là, vous ne connaîtrez que de l'AMOUR !

Pour toute information, vous pouvez me joindre en tout temps ou joindre Diane Labrecque de Nova Bus qui, elle aussi, depuis l'année dernière, vibre avec le Relais de sa région.

Quelle que soit la ville où vous habitez, il y a, près de chez vous, un Relais...

**Alors, à vos marques,
inscrivez-vous et
au pas tout le monde !**

Marjolaine Léonard
Trésorière SEPB 574
Cell. : (514) 862-5574
marjo.l@sympatico.ca

Diane Labrecque
Présidente Unité Nova Bus
Tél. : (450) 974-6020
diane.labrecque@volvo.com



Réseau des Délégués Sociaux

LA PERSONNE DÉLÉGUÉE SOCIALE

Une personne déléguée sociale est avant tout un membre de notre section locale. C'est une personne qui intervient dans un cadre syndical et par son implication elle privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles. Leur mission a pour but de favoriser le mieux-être de tous les travailleurs.

L'aide offerte peut porter sur des problèmes liés aux toxicomanies (alcool, drogues), au jeu compulsif, à la cyberdépendance, à la famille, à la santé mentale, à l'endettement, à l'organisation du travail et à bien d'autres situations que vivent les membres. L'important pour les délégués sociaux est de bien comprendre les besoins des membres en

détresse et de pouvoir les diriger vers les bonnes personnes ou organismes.

Les personnes déléguées sociales sont des personnes ressources indispensables, qui sont là toujours dans le but du mieux-être de la personne. Elles contribuent à l'amélioration de notre qualité de vie et de travail.

En tant que personne nouvellement élue au poste de coordonnatrice des délégués sociaux pour la section locale, il est important pour moi de connaître les préoccupations ainsi que les problématiques que vivent nos membres, et cela dans chacune des unités du SEPB-574.

Afin de pouvoir donner un service de support et d'aide adapté à nos unités, une campagne de consultation sera bientôt lancée sous la forme d'un sondage. L'objectif est d'être en mesure de cibler les difficultés et les besoins réels des membres de notre section locale. Nous voulons être à l'écoute de vos préoccupations, de vos suggestions tout en soutenant d'avantage nos délégués sociaux dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Nous sommes là pour vous.

Diane Labrecque
Coordonnatrice des délégués sociaux pour le
SEPB-574

La conciliation travail-famille :

LE CASSE-TÊTE DE NOTRE ÉPOQUE

Un des grands défis de notre siècle est de suivre le rythme de plus en plus effréné du « métro-boulot-dodo ». Même si les hommes prennent de plus en plus leurs responsabilités à ce niveau, la conciliation travail-famille demeure encore trop souvent l'apanage des femmes, avec tous les inconvénients que cela entraîne : stress, anxiété, troubles physiques et psychologiques, épuisement professionnel, etc. Comment éviter de se ramasser soi-même « à la petite cuillère » ?

Souvent, un simple réaménagement de l'horaire hebdomadaire (pas seulement au travail, à la maison aussi!) suffit. De plus, une bonne discussion avec son employeur est toujours utile avant d'être au bout du rouleau. Un patron qui aura compris que le rendement de ses employés sera amélioré s'ils sont moins stressés aura une équipe de travail heureuse et productive. En contrepartie, un employeur fermé à toute idée de conciliation sera toujours perdant en bout de ligne, car il s'expose à un plus haut taux de roulement de ses employés, à un taux d'absentéisme accru et à un épuisement généralisé du reste de l'équipe; c'est justement sur eux qu'aboutira la surcharge de travail des employés en congé de maladie.

Que faire pour éviter l'épuisement dû à la conciliation travail-famille?

Du côté de l'employé :

- 1- Revoir ses priorités. Est-ce que l'épicerie doit absolument être faite le jeudi soir? Simplement déplacer une tâche peut parfois libérer une plage horaire plus importante que l'on croit.
- 2- Prendre le transport en commun. Non seulement c'est écologique, mais en plus on peut décompresser en lisant un bon livre, ou bien finir de transcrire un rapport. Certes, il faudra composer avec les panes occasionnelles de métro, mais est-ce pire que les sempiternels embouteillages sur Décarie?
- 3- Déléguer les tâches ménagères. Il n'y a pas que chéri qui puisse vous donner un coup de main, l'ado en est parfaitement capable aussi!
- 4- Pour ceux qui aiment cuisiner, quoi de mieux que de préparer les repas plusieurs jours à l'avance? Les samedis pluvieux s'y

prêtent à merveille, et toute la famille peut y participer. L'achat d'une mijoteuse est un must, car non seulement le repas cuit tout seul, mais en plus cela laisse le temps pour une partie de Monopoly en famille!

- 5- Établir une grille horaire de la semaine. En respectant le temps alloué à chaque tâche (par exemple samedi, de 10h à 11h, ménage), il est surprenant de constater que les temps libres sont plus nombreux qu'il n'y paraît!

Les employeurs peuvent aussi faire leur part pour faciliter cette conciliation et diminuer les risques d'épuisement de leur personnel. Certains ont prévu une garderie à même leur immeuble; d'autres ont aménagé des aires de repos ou des salles de gym. D'autres encore acceptent de planifier un horaire de quatre jours, ou sur cinq jours avec des journées réduites. Quoi qu'il en soit, chacun doit faire sa part; les employés et l'employeur en sortiront gagnants et les relations de travail n'en seront que plus harmonieuses!

Josée Paquet
Présidente de l'unité Société Trader

Comité d'Action Sociale et Politique

5

Lancement de la 3^e recherche sur les approvisionnements responsables

LE SECTEUR PUBLIC, INITIATIVES ET ENFANT PAUVRE DE L'ASPECT SOCIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



C'est une cinquantaine de personnes qui ont assisté au dévoilement des résultats de la 3^e recherche sur les approvisionnements responsables, de la Coalition Québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), le 5 mai dernier, à la Grande Bibliothèque de Montréal. Cette recherche, basée sur les informations publiques des organisations, vise à faire un portrait global des pratiques en matière d'achats responsables au Québec. La CQCAM ne fait la promotion d'aucune entreprise ou organisme public, mais invite ces derniers à réfléchir et à agir dans le domaine de l'approvisionnement responsable, intimement lié à nos habitudes de consommation.

La CQCAM travaille depuis plusieurs années à faire reconnaître les droits des travailleurs et des travailleuses dans l'aspect social de la Loi sur le développement durable du Québec.

Cette année, la coalition s'intéresse spécifiquement aux pratiques du secteur public. 30

organisations ont été analysées, réparties dans quatre secteurs : municipal, santé, éducation et organismes publics. Les premiers résultats dévoilent une note moyenne de 19,40 % pour l'ensemble des organismes ciblés. Par contre, des 12 organismes sur 30 ayant une politique d'achats responsable (PAR) ou un code de conduite, la moyenne est de 43,41 %. En tête de liste, nous retrouvons l'Université de Sherbrooke, la SAQ, Hydro-Québec et l'Université Laval. Les mauvais élèves cette année sont : le CSSS Lucille-Teasdale, le CHUQ, la Ville de Gatineau, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le CHUS et la Ville de Sherbrooke. Il est intéressant de noter que le secteur universitaire et les organismes gouvernementaux sont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats. Par contre, les secteurs de la santé, des commissions scolaires et des cégeps s'en tirent misérablement.

La CQCAM revendique une plus grande place des parties prenantes dans ce genre de pratique pour obtenir de meilleurs résultats.

De plus, on dénote un certain retard du secteur public comparativement au secteur privé. La plus grande problématique concernant les pratiques de consommation gouvernementales est liée à la Loi sur le développement durable qui invite les organismes, sur une base volontaire, à se doter de politiques d'achats responsables.

L'aspect volontaire est fort probablement tributaire du peu de résultats de certains organismes.

La CQCAM réclame depuis plusieurs années une législation plus ferme en matière d'achats responsables. Finalement, le gouvernement du Québec doit créer de meilleurs espaces de concertation concernant cet enjeu et s'attarder à l'importance des parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes.

Patrick Rondeau,
Vice-président SEPB-574

Comité conditions de Vie et de Travail des Femmes

JOURNÉE DE LA FEMME 2011

Cette année encore, le Collectif 8 mars concernant l'Action nationale a organisé un rassemblement au Complexe Desjardins, le 8 mars dernier.

Les femmes ont dit NON à la taxe santé.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, les femmes ont cassé la croûte pour casser la logique «utilisateur-payeur» que le gouvernement Charest cherche à instaurer dans notre système de santé et de services sociaux.

Elles ont dit non parce que ce système touche plus durement les personnes pauvres et à revenus modestes, parce que les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, parce qu'elles ont des salaires moins élevés que ceux des hommes (elles font en moyenne 70% du salaire des hommes), parce qu'elles ont moins accès à l'emploi et à la syndicalisation, parce qu'elles ont moins de sources de revenus, parce qu'elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel.

Du côté de notre comité de conditions de vie et de travail des femmes, un 5 à 8 s'est déroulé au Centre St-Pierre sous le thème «Nos femmes en toute confiance». Notre animatrice Gisèle Dupuis (SEPB-578) accueillait et présentait au public 3 femmes très impliquées de notre génération.

En premier lieu, Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, répondait aux questions de Karine Girard (SEPB-579)

Encore une fois, cette année, le tout s'est déroulé dans le calme et le respect.

sur son parcours jusqu'à la présidence, des mandats de la Fédération, de la marche mondiale des femmes et de son impact autant sur les femmes québécoises que sur celles du monde entier. Elle a également décrit ce en quoi consistait le prix Idola St-Jean, expliqué l'événement de la dernière campagne de publicité de la Fédération ainsi que les projets à venir à la FFQ. Une entrevue tout à fait éclairante sur les enjeux actuels concernant la femme au Québec.

Notre deuxième invitée, Nathalie Parent, coordonnatrice



Le 5 à 8 c'est déroulé sous le thème «Nos femmes en toute confiance»



donnatrice de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, interviewée par Josée Yasconi (SEPB-463). Elle nous a expliqué les conséquences de certaines décisions politiques de notre gouvernement sur les choix des femmes face à leur vie personnelle et sociale : les projets de loi du gouvernement conservateur pour faire reconnaître le fœtus et ainsi limiter le droit à l'avortement, les diminutions des subventions du

gouvernement conservateur auprès des organismes de défenses des droits des femmes, les groupes pro-vie (anti-choix) de plus en plus présents dans l'entourage de monsieur Harper. Elle nous a également informées des différentes stratégies mises en œuvre pour contrer le droit à l'avortement, qui existent déjà aux États-Unis, et qui commencent à faire leurs places insidieusement au Québec, des cours de sexualité à l'école secondaire et de son parcours jusqu'à son poste de coordonnatrice.

Pour clore la soirée, Louise Michaud, élue substitut aux postes réservés aux femmes à la FTQ lors du dernier congrès, répondait aux questions

de Marjolaine Léonard (SEPB-574), sur les difficultés, les épreuves et les préjugés auxquels ont à faire face les femmes œuvrant dans des milieux de travail non-conventionnels pour les femmes. Étant elle-même travailleuse dans un milieu d'hommes, comme inspectrice des réparations et des remises à neuf de moteurs d'avion chez Rolls-Royce depuis plusieurs années, elle a partagé les problèmes qu'elle a vécus à son arrivée et ceux qui existent encore de nos jours. Elle nous a mentionné que le fait d'avoir des femmes dans des milieux non-traditionnels a permis aux hommes d'obtenir des améliorations en santé-sécurité : par exemple, avant l'arrivée des femmes dans le milieu, les hommes devaient soulever les moteurs d'avion manuellement, maintenant, un outil permet de les soulever mécaniquement.

La soirée fut un succès, où contenu et plaisir étaient au rendez-vous malgré le désintéressement des jeunes femmes aux luttes qu'ont menées leurs aînées et aux luttes actuelles que nos 3 invitées mènent encore. En effet, 41 personnes étaient présentes, et 26 parmi celles-ci, ont pu se partager les 14 prix de présence suivants : 2 affiches laminées, 4 livres avec signets (ces derniers étant fabriqués par Josée Detroz (responsable du comité), 4 centres de table et 2 paquets de 2 barrettes fabriquées par Josée Yasconi et finalement 2 chèques-cadeaux de 25\$ chacun de chez Renaud-Bray, gracieuseté du programme Complicité de la Banque Laurentienne.

Somme toute, une soirée agréable entre personnes impliquées, intéressées et convaincues que les femmes ont à prendre la place qui leur revient dans notre société par l'exemple que nos 3 invitées leur ont démontré.

Les membres du comité remercient toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à ce 5 à 8 tout en confiance et, particulièrement, notre photographe de plateau Luc Charbonneau du SEPB-574 (La Presse). D'ailleurs, vous trouverez plusieurs photos sur le site du SEPB-Qc à l'onglet «compte rendu des activités» sous le comité des femmes.

Marjolaine Léonard
Trésorière SEPB-574 et membre
du CCVTF du SEPB-Québec

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE :

DIFFÉRENCES ENTRE GRIEF ET RÉCLAMATION

Les recommandations faites dans cet article sont tirées d'un mémo écrit par Me Alexandre Grenier, procureur syndical au SEPB-Québec.

Afin d'assurer la meilleure défense des droits des membres dans des dossiers de harcèlement psychologique, il est important de savoir que le fardeau légal est différent entre un grief et une réclamation déposée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Le grief d'arbitrage

Dans le cadre d'une convention collective, la procédure appropriée pour dénoncer le harcèlement psychologique est le grief. Voici le libellé recommandé :

Nature du grief : Mon employeur ne me fournit pas un milieu exempt de harcèlement contrairement à la convention collective et aux lois en vigueur.

Règlement désiré : Que l'employeur cesse les conduites vexatoires, hostiles, non désirées, dont je fais l'objet. Qu'il m'indemnis pour toute perte monétaire et pour tout dommage que j'ai pu subir en raison de cette situation, le tout portant intérêt au taux prescrit par la loi.

Il est important que le grief soit déposé dans les délais prévus à la convention collective.

La réclamation à la CSST

Il est également possible de s'adresser à la CSST afin que celle-ci détermine si le diagnostic psychologique que le médecin traitant d'un membre a émis est en relation avec le travail. La CSST, et ultimement la Commission des lésions professionnelles (CLP), n'ont pas pour mandat de vérifier si un salarié a été victime de harcèlement psychologique ou non. La loi prévoit simplement que la Commission doit constater la survenance d'une lésion psychologique en lien avec le travail.

Il est donc très important que vous guidiez vos membres dans la rédaction du formulaire de réclamation du travailleur. Voici le libellé recommandé :

Déclaration du travailleur : Je suis atteint d'une lésion psychologique par suite de faits survenus au travail.

De telles indications devraient également être données au médecin traitant du

membre car la mention « harcèlement psychologique » dans les attestations ou rapports médicaux pourrait avoir pour conséquence d'imposer un fardeau de preuve plus élevé que ne le prévoit la loi. Le médecin traitant devrait s'en tenir à un diagnostic psychologique tel que : trouble d'adaptation situationnelle, dépression majeure, trouble anxieux dépressif, etc.

Rappel

Une enquête approfondie de toutes les allégations factuelles qu'un membre pourrait avoir au soutien de ces deux recours est essentielle. Veuillez donc vous référer à la Politique en matière de harcèlement du SEPB-Québec et n'hésitez surtout pas à consulter vos conseillers syndicaux pour de plus amples renseignements.

Nous tenons aussi à vous rappeler que le SEPB-Québec offre de nombreux cours en santé et sécurité du travail et en particulier sur le harcèlement psychologique. Contactez-nous pour connaître le calendrier des prochaines formations.

Alain Dugré
pour le Comité santé et sécurité
du travail du SEPB-574

Le 28 avril

JOUR COMMÉMORATIF DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

Comme à tous les 28 avril, le comité santé et sécurité du travail de la section locale 574 commémore la mémoire des personnes décédées des suites d'une lésion professionnelle.

En 2010, 213 travailleuses et travailleurs québécois sont décédés à cause du travail et ce, comparativement à 185 décès enregistrés en 2009.

Cette année, pour la première fois, les trois centrales syndicales (CSN, CSD et FTQ) se sont unies pour organiser des activités communes.

Le port d'un ruban noir a été encouragé dans l'ensemble des milieux de travail et des dépliants ont été distribués par la section locale.

Comme par les années passées, nous vous invitons à observer une minute de silence à 10h, à la mémoire des personnes décédées.

Dès 8h, un cortège funèbre, composé des membres des trois centrales, a défilé dans les rues de l'Est de Montréal en direction du bureau de la ministre québécoise du Travail, pour

lui rappeler que toutes les travailleuses et travailleurs devraient être couverts par les outils de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Nous remercions tous les membres de la section locale qui ont participé à cette marche funèbre, ainsi que tous ceux et celles qui ont participé à des activités pour commémorer la mémoire de nos travailleuses et travailleurs décédés suite à une lésion professionnelle.

L'analphabétisme
au 21^e siècle :

UN SUJET DÉPASSÉ ?

1 adulte sur 5 qui sait à peine lire et écrire; 11 % des jeunes de 16 à 25 ans qui éprouvent des difficultés importantes à lire des textes simples. Cette réalité, où se trouve-t-elle ? Non pas dans les pays en voie de développement, mais ici même au Québec, en 2011. Surpris ? C'est pourtant le triste sort de plus de 800 000 Québécois, et notre société a trop souvent tendance à fermer les yeux sur ce phénomène.

À l'origine, le terme « analphabète » désignait une personne éprouvant des difficultés à lire, à écrire ou à compter; maintenant, le terme englobe tout individu pour qui ces faiblesses représentent un obstacle à son intégration totale dans la société. Il a été démontré que les personnes qui ont des compétences acceptables ou fortes en lecture :

- affichent un taux d'emploi plus élevé et ont des revenus supérieurs;
- ont des emplois moins précaires et de meilleures conditions de travail;
- participent plus à des activités de formation ou de perfectionnement;
- se disent en meilleure santé;
- sont plus actifs dans leur communauté;
- sont plus en mesure d'appuyer leurs enfants dans leur cheminement scolaire.

Le terme « littératie » est également utilisé pour désigner l'ensemble des compétences qui permettent d'évoluer de façon autonome et de comprendre des situations de la vie courante. Une échelle de 1 à 5 a été créée afin de classer la population selon leur niveau de connaissances, 1 étant qualifié de « très faible » et 5 de « très élevé », 3 étant le seuil déterminé afin de pouvoir fonctionner (de façon minimale, certes) dans notre société. Un peu moins de 25% de la population québécoise se trouve au niveau 1, ce qui est inacceptable en 2011. Voici deux extraits tirés d'un article paru dans *Le Devoir*¹ :

« En s'appuyant sur la scolarité en tant qu'indicateur de l'analphabétisme, il est possible

de relever certaines caractéristiques. Entre autres, le nombre de Canadiens âgés de plus de 65 ans n'ayant pas terminé leur primaire se situe à 40 %. Un rapide coup d'oeil aux 26-35 ans nous informe que 4 % d'entre eux ne terminent pas leur primaire. »

« De plus, une étude menée en 1992, et qui portait sur la même tranche d'âge, avait mis en perspective le fait que 85 % des jeunes arrivaient au secondaire avec un retard scolaire qui ne faisait, malheureusement, qu'augmenter. »

Il y a 50 ans, une personne analphabète pouvait gagner sa vie sans trop de problème; mais aujourd'hui, avec l'avènement de l'informatique et de la technologie, comment peut-on espérer décrocher un emploi valorisant si on ne sait ni lire ni écrire ? Quand on pense que des diplômés universitaires ne trouvent pas de travail, imaginez ceux qui ont une éducation quasi inexistant ! Qu'arrive-t-il avec ces jeunes ? Aide sociale ou emplois au salaire minimum, et encore; plusieurs seront acculés à mendier dans les rues afin de pouvoir manger...

Il est révoltant de voir que notre société passe ce phénomène sous silence; une des rares fois où on a entendu parler d'analphabétisme ces dernières années, c'est au moment où l'honorable Jacques Demers a fait son « coming out ». Ce que je souhaite, c'est que nous cessions de faire l'autruche, que le gouvernement prenne ses responsabilités en matière d'éducation, que les commissions scolaires ciblent plus efficacement les élèves en graves difficultés d'apprentissage et puissent intervenir rapidement. Mais pour cela, il faut des ressources, les besoins sont criants, cependant les fonds manquent, comme partout ailleurs...

Avec le système de non-redoublement instauré il y a quelques années, plusieurs élèves ont ainsi pu passer entre les mailles du filet et se retrouver au secondaire avec le niveau de connaissances d'un enfant de 2^e année

primaire. Ce système avait été mis en place afin d'éviter de blesser l'amour-propre de l'enfant en le faisant redoubler une classe... mais a-t-on pensé à la blessure d'orgueil que ce même élève subira au secondaire, alors qu'il n'arrivera même pas à lire la consigne sur son examen ? Pathétique...ils ont reconnu maintenant que ce système avait « peut-être » des lacunes, donc les élèves peuvent maintenant doubler une classe à la fin d'un cycle scolaire (soit 2^e et 4^e année, les 6^e passent encore au secondaire)...mais le mal est fait, des centaines de jeunes qui auraient pu être « récupérés » viendront grossir les rangs des décrocheurs, des gens avec peu d'instruction, condamnés à des boulots de misère avec un salaire de misère...s'ils ont de la chance.

Peut-être que dans votre entourage, une personne serait considérée comme analphabète sans que vous le sachiez, peut-être même un de vos parents, un cousin, un ami; ces gens, s'ils votent, ne savent peut-être même pas pour qui ils votent... Qu'est-ce que le mot « démocratie » peut bien vouloir dire pour eux lorsqu'ils n'arrivent pas à lire le mot les décrivant, c'est-à-dire analphabète ? En terminant, voici un extrait d'un article paru dans *Le Devoir*, de Marie-France Bazzo², qui lance un message sans équivoque à nos élus :

« Quand la moitié d'une population est mal outillée, c'est la démocratie qui recule. À cette hauteur-là, ce n'est pas une question de handicap individuel, mais un méchant problème de société. Si aucune mesure n'est prise pour faire de l'alphabétisation un chantier national prioritaire, collectivement, nous reculons. »

Josée Paquet
présidente de l'unité Société Trader

a: Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

1: <http://www.ledevoir.com/societe/education/62922/le-triste-sort-d-un-million-de-quebecois>

2: <http://www.ledevoir.com/societe/education/284678/libre-opinion-j'ai-honte>

